

RÉSUMÉ – SWISSQOIN DISTRIBUTION MEMORANDUM

Le présent document est un résumé du distribution memorandum daté du 11 mai 2021. Nous vous recommandons de lire attentivement le distribution memorandum dans son intégralité car il énonce les conditions générales applicables au Swissqoin («**SWQ**») et contient des informations importantes concernant le SWQ et son émetteur. Le distribution memorandum n'est disponible qu'en anglais et peut être consulté dans l'App Yuh et/ou sur le Site Web Yuh à l'adresse www.yuh.com/fr/legal.

Le résumé ci-dessous met uniquement en exergue certaines informations figurant ailleurs dans le distribution memorandum. Il ne contient ni l'intégralité des conditions générales applicables au Swissqoin ni l'intégralité des informations qui pourraient être pertinentes pour des détenteurs potentiels de Swissqoins («**Détenteurs de SWQ**»). Swissquote Bank SA décline toute responsabilité au titre du présent document. Par ailleurs, en cas de divergence entre le distribution memorandum et le présent résumé, le distribution memorandum prévaut.

Émetteur	Swissquote Bank SA
Siège social de l'Émetteur	Chemin de la Crétaux 33, 1196 Gland, Suisse
Forme juridique	L'Émetteur est une société anonyme (<i>Aktiengesellschaft</i>) de droit suisse.
Distribution	L'Émetteur distribuera gratuitement jusqu'à 200'000'000 Swissqoins.
Contexte	L'Émetteur ouvre et administre des « Comptes Yuh », c'est-à-dire des comptes bancaires faisant partie des services offerts sous la marque Yuh (« Services Yuh »). En récompense de la réalisation de certaines opérations, l'Émetteur prévoit de distribuer gratuitement des Swissqoins aux titulaires de Comptes Yuh. L'Émetteur pourra, par exemple, distribuer des Swissqoins à des titulaires de Comptes Yuh ayant déposé un montant minimum sur leur Compte Yuh, ou à ceux utilisant régulièrement leur Compte Yuh. Les conditions spécifiques du programme de récompense dans le cadre desquelles les Swissqoins seront distribués sont disponibles sur le site www.yuh.com ou via l'application mobile Yuh et peuvent faire l'objet de modifications sans préavis.
Type de titre de créance	Chaque Swissqoin représente une créance contre l'Émetteur d'un montant fixe (le « Prix de Rachat ») de 0.01 CHF, auquel s'ajoute une partie proportionnelle (a) des Revenus Admissibles générés par l'Émetteur et (b) de certains montants supplémentaires dont l'Émetteur pourra décider à tout moment. Aucun intérêt ne sera payé sur les Swissqoins.
Revenus Admissibles	« Revenus Admissibles » désigne, après le 31 décembre 2021, 10% des commissions de souscription payées par les titulaires de Comptes Yuh. Au cours de la période prenant fin le 31 décembre 2021, les Revenus Admissibles s'élèveront à 10% des commissions de souscription que les titulaires de Comptes Yuh auraient payées s'ils avaient opté pour le plan de souscription « Kiss » et que les commissions de souscription correspondantes n'avaient fait l'objet d'aucune renonciation ou réduction.

Compte de Réserve

Dans un souci de transparence, l'Émetteur a mis en place un compte bancaire (« **Compte de Réserve** »), sur lequel il a crédité la somme de 2'000'000 CHF (ce qui correspond au prix de base pour les 200'000'000 Swissqoins). Par la suite, les crédits et débits suivants seront effectués :

- les Revenus Admissibles seront crédités sur le Compte de Réserve chaque mois après le calcul des Revenus Admissibles ;
- si l'Émetteur le juge approprié, l'Émetteur pourra (à son entière discrétion) créditer des montants supplémentaires sur le Compte de Réserve sans émettre de Swissqoins supplémentaires ; et
- si l'Émetteur annule des Swissqoins qu'il a rachetés, le Compte de Réserve sera débité d'un montant correspondant au nombre de Swissqoins annulés multiplié par le Prix de Rachat alors en vigueur.

Rachat

L'Émetteur proposera aux Détenteurs de SWQ de racheter leurs Swissqoins au Prix de Rachat alors en vigueur (qui sera un montant en francs suisses).

Les rachats seront réalisés par le biais de l'application mobile Yuh, d'un site Internet distinct ou de toute autre manière indiquée par l'Émetteur. L'Émetteur pourra définir, à son entière discrétion, certaines heures ou certains jours au cours desquel(le)s les rachats seront effectués et pourra en particulier interrompre les rachats le jour du calcul des Revenus Admissibles.

Prix de Rachat

Le « **Prix de Rachat** » sera un montant en francs suisses calculé par l'Émetteur à chaque fois que le Compte de Réserve sera crédité ou débité, selon la formule suivante :

$$PRIX DE RACHAT = \frac{SOLDE DU COMPTE DE RÉSERVE}{NOMBRE TOTAL}$$

où

« **Solde du Compte de Réserve** » correspond au montant total figurant au crédit du Compte de Réserve au moment du calcul,

et

« **Nombre Total** » correspond au nombre de Swissqoins en circulation au moment du calcul (y compris les Swissqoins détenus par l'Émetteur).

Annulation

L'Émetteur est en droit (sans toutefois en avoir l'obligation) d'annuler tout ou partie des Swissqoins qu'il a rachetés. Lorsqu'il annulera des Swissqoins, l'Émetteur débitera du Compte de Réserve le Prix de Rachat total pertinent en vigueur au moment de l'annulation.

Rachat Obligatoire

L'Émetteur pourra à tout moment procéder à un rachat obligatoire de tous les Swissqoins existants.

Lors de la mise en œuvre d'un rachat obligatoire, tous les Swissqoins détenus sur des comptes ouverts auprès de l'Émetteur seront débités aux fins du paiement du Prix de Rachat alors en vigueur. Les Swissqoins détenus sur des portefeuilles externes ne pourront plus être transférés, sauf vers des portefeuilles contrôlés par l'Émetteur et sous réserve du consentement de l'Émetteur. Le paiement du Prix de Rachat sera subordonné à la satisfaction par les Détenteurs de SWQ des formalités d'ouverture de compte auprès de l'Émetteur et à l'acceptation des Swissqoins par l'Émetteur. Les Détenteurs de SWQ qui n'auront pas transféré leurs Swissqoins dans un délai d'un an après le rachat obligatoire ne pourront plus prétendre au paiement du Prix de Rachat.

Jetons (« token »)

Les Swissqoins sont émis sous la forme de titres dématérialisés et sont représentés par des jetons numériques enregistrés sur la « *blockchain* » Ethereum (les « **Jetons SWQ** »). Chaque Jeton SWQ représente un Swissqoin.

Les Jetons SWQ sont des jetons numériques enregistrés sur la « *blockchain* » Ethereum. Ils fonctionnent selon la norme ERC-20 Ethereum. Les Jetons SWQ sont visibles sur le site <https://etherscan.io/token/0x2521e19666f4e678ff5af3593c38d3dabd72d4da> ainsi que sur d'autres plateformes similaires. Les Jetons SWQ ont pour but de permettre le transfert des Swissqoins et de prouver la propriété des Swissqoins. Les Jetons SWQ ne peuvent être transférés sans transférer les Swissqoins et inversement. Le Jeton SWQ lui-même ne confère aucun droit à son détenteur.

L'Émetteur se réserve le droit de dissocier les Swissqoins des Jetons SWQ à tout moment et à son entière discrétion. Dans un tel cas, les Jetons SWQ pourront être annulés et cesseront en tout état de cause de représenter des Swissqoins et de constituer un moyen valable de transférer des Swissqoins. Une telle décision n'affectera toutefois pas les droits conférés aux Détenteurs de SWQ par les conditions générales applicables au Swissqoin (bien que l'exercice de ces droits puisse être compliqué par la dissociation des Swissqoins des Jetons SWQ).

Smart contract (« Contrat Intelligent »)

Code Solidity disponible sur: <https://github.com/swissquote/swissqoin>
L'adresse du smart contract pour les Jetons SWQ est
0x2521e19666f4e678ff5af3593c38d3dabd72d4da.

Décimales

Le smart contract permet de diviser les Jetons SWQ jusqu'à la huitième décimale.

Période de distribution

À partir du lancement de l'offre de Services Yuh. Aucune date de fin de distribution n'est fixée. Toutefois, l'Émetteur se réserve le droit de mettre un terme à la distribution des Swissqoins à tout moment.

Livraison

Les Swissqoins reçus dans le cadre du programme de récompense de l'Émetteur seront crédités sur le Compte Yuh admis pour ces récompenses.

Transfert

Dans un premier temps, uniquement vers d'autres Comptes Yuh. L'Émetteur pourra permettre le transfert vers et entre des portefeuilles Ethereum externes, sous réserve de l'accord de l'Émetteur et d'autres modalités et conditions ponctuellement en vigueur en vertu de contrats conclus entre les Détenteurs de SWQ et l'Émetteur.

Restrictions à la distribution	Les Clients non domiciliés en Suisse sont susceptibles d'être soumis à des critères d'admissibilité pour recevoir des Swissqoins ou de ne pas pouvoir en bénéficier du tout.
Admission au négoce	À la date des présentes, les Swissqoins ne sont admis au négoce sur aucune plateforme de négoce réglementée ou non réglementée. Par la suite, l'Émetteur pourra (mais ne s'engage pas à) admettre les Swissqoins sur une plateforme de négoce organisée qu'il administre.
Date du présent document	Le présent document est daté du 11 mai 2021. L'Émetteur ne s'engage pas à mettre à jour ce document à chaque modification du distribution memorandum.
